



D.A.



AS 79721

12
Aurillac le 18-10-38

Monsieur le Préfet
Monsieur de vous prier de
me délivrer un
passeroll pour me rendre au
Maroc

Inclus deux exemplaires de
ma photographie ainsi que
le reçu de la poste constatant
le versement de la somme de 30
montant du droit de timbre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
RÉCÉPISSÉ DU MANDAT N° 351

Montant du mandat.	30
Droit	7
Taxe d'exp ^{te} et fact.	7

L'expéditeur est indiqué en dessous
de l'adresse du destinataire

versement a été effectué au
compte courant n° 12-02
Permoit - Ferrand du Régisseur

Recevez du Service des Travaux
la Préfecture du Cantal
Veuillez agréer Monsieur le
Préfet l'assurance de mes sentiments
les distingués.

M^e Gaston de Dompert.
6 Place d'Armaingues
Aurillac

Vu et transmis
le Préfet
Aurillac le 18/10
Le Commissaire de Police,
M^e Gaston de Dompert
né à Marie Louise Bourdet, à
Lestoulon le 20 mai, 1870

